



*Communauté de
Communes du Clunisois*

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

ANNEE 2014

CADRE GENERAL

L'une des dispositions de la loi Chevènement du 12 juillet 1999 vise à renforcer l'information des habitants sur l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.). Ainsi un rapport annuel est adressé au Maire de chaque commune membre (article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Art. L.5211-39 (créé par la loi n°99-586 du 12/07/99, art. 40)

« Le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre (avant le 30 septembre), un rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année N-1.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Ce rapport a donc pour objet de présenter aux Maires et aux conseillers municipaux le bilan synthétique des actions menées en 2014 par la Communauté de Communes du Clunisois.

LA CREATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, la Communauté de Communes du Clunisois a été **créée au 1^{er} janvier 2014** par arrêté préfectoral n°2013 151 - 0011 en date du 31 mai 2013 portant :

- Fusion des communautés de communes du Clunisois et de la Guiche,
- Retrait de la commune du Rousset,
- Extension aux communes de Chiddes, Passy, Sigy-le-Châtel, Sailly, Taizé, Chissey les Mâcon.

Ainsi, la Communauté de Communes du Clunisois est constituée de 36 communes pour une superficie totale de 370,17 km².

L'arrêté 2013 151 – 0011 reprend les **compétences** exercées par la nouvelle Communauté de Communes sur le principe de l'addition des compétences exercées par les ex Communautés de Communes du Clunisois et de la Guiche, à savoir :

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 – Préambule

Il est constitué, dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, entre les communes de BERGESSERIN - BERZE LE CHATEL - BLANOT - BRAY - BUFFIERES - CHATEAU - CHERIZET - CHEVAGNY SUR GUYE - CHIDDES - CHISSEY LES MACON - CLUNY - CORTAMBERT - CURTIL SOUS BUFFIERES - DONZY LE NATIONAL - DONZY LE PERTUIS - FLAGY - JALOGNY - LA GUICHE - LOURNAND - MASSILLY - MASSY - MAZILLE - PASSY - PRESSY SOUS DONDIN - SAILLY - SAINT ANDRE LE DESERT - SAINT MARCELIN DE CRAY - SAINT MARTIN DE SALENCEY - SAINT VINCENT DES PRES - SAINTE CECILE - SALORNAY SUR GUYE - SIGY LE CHATEL - SIVIGNON - TAIZE - LA VINEUSE - VITRY LES CLUNY

Une Communauté de Communes qui prend la dénomination de :

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS »

Article 2 – Durée

Cette Communauté de Communes est constituée, sans limitation de durée, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 3 – Siège

Le siège de la Communauté de Communes est fixé CLUNY.

TITRE II – OBJET DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-41-3 du code général des collectivités territoriales, la nouvelle communauté de communes est substituée de plein droit, pour l'exercice de ses compétences, aux anciens établissements publics et aux communes incluses dans son périmètre, dans toutes les délibérations et tous leurs actes. La Communauté de communes exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences énoncées à l'article 4.

Article 4 – Compétences exercées par la COMMUNAUTE de COMMUNES

La Communauté de communes prend à sa charge :

II -1 COMPETENCES OBLIGATOIRES

II – 1 – 1 - AMENAGEMENT de L'ESPACE

En provenance de la Communauté de Communes du Clunisois :

Etude sur la création d'un « Pays »

Etude et mise en œuvre d'un périmètre d'action et de développement type « Cœur de Territoire ».

Etude sur la création et mise en œuvre d'un « Pays d'Art et d'Histoire »

Prise en charge d'outils de communication et d'information « des balades vertes » par tous types de supports.

Approbation de la Charte de développement du Pays de la Bourgogne du Sud et du périmètre du Pays ; toute décision relative à la constitution et au fonctionnement du pays.

Elaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale

ZAC à vocation économique de plus d'un hectare

Organisation en second rang d'un transport à la demande

En provenance de la Communauté de Communes de La Guiche :

Etudes et créations de réserves foncières destinées aux activités communautaires

Participation aux actions de développement et d'aménagement conduites dans le cadre du SIVOM des Monts du charolais.

Action de valorisation de l'étang du Rousset

Prise en charge des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale desservant l'Etang du Rousset

II – 1 – 2 - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En provenance de la Communauté de Communes du Clunisois :

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités de plus de 1 hectare

Aide à toute association ou tout organisme de développement économique œuvrant sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Accueil, information et promotion économique du territoire communautaire.

Accueil, information et promotion touristique du territoire de la Communauté de communes du Clunisois dans le cadre de l'Office de tourisme couvrant l'ensemble du territoire communautaire.

En provenance de la Communauté de Communes de La Guiche :

Etudes et créations de zones d'activités en vue d'implantation d'activités artisanales, commerciales ou hôtelières

En provenance de la Communauté de Communes de La Guiche :

Elaboration, approbation et suivi du SCOT

II - 2 COMPETENCES OPTIONNELLES

II – 2 -1 - POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DU VIE

En provenance de la Communauté de Communes du Clunisois :

Coordination des demandes d'attribution de crédits en matière de logements sociaux

Adhésion en lieu et place des communes membres, à des structures d'information ou d'aide en matière de logement (type ADIL, SDIL 71)

Etudes, mise en œuvre et suivi d'opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat : OPAH ou autres

En provenance de la Communauté de Communes de La Guiche :

Elaboration et mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat

La communauté de communes se substitue aux communes membres pour formuler des demandes d'attribution de logements sociaux HLM et pour la prise en charge des participations financières afférentes.

II – 2 – 2 - ACTION SOCIALE

En provenance de la Communauté de Communes du Clunisois :

Paiement du contingent d'aide sociale

Accueil, accompagnement des demandeurs d'emploi du territoire communautaire.

Participation financière, en lieu et place des communes membres, au fonctionnement des structures d'hébergement d'extrême urgence et d'urgence des personnes en difficulté (type ETAP)

Création, aménagement, entretien et gestion des équipements et structures pour la petite enfance sur le territoire communautaire : halte-garderie, multi-accueil, relais assistantes maternelles et location de jeux et de matériels de puériculture

Soutien à l'association de coordination gérontologique du clunisois (CLIC)

Soutien aux associations d'aides (hors institutions, EHPAD, hôpital) aux personnes âgées

Gestion de l'école de musique et de danse du Clunisois

II – 2 - 3 - ENVIRONNEMENT

En provenance de la Communauté de Communes du Clunisois :

Collecte et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés

Participation à l'étude, à la mise en place et au suivi d'un contrat de rivière sur le bassin versant de la Grosne

Etudes environnementales dans le cadre d'un massif forestier ou d'un espace naturel portant sur un territoire qui recoupe celui de plusieurs communes de la Communauté

En provenance de la Communauté de Communes de La Guiche :

Collecte et traitement des ordures ménagères

Elaboration et mise en œuvre d'un schéma de collecte sélective
Mise en place du tri sélectif, aménagement de points d'apport volontaire.

II – 2 – 4 - CONSTRUCTION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

En provenance de la Communauté de Communes du Clunisois :

Construction, aménagement, entretien et gestion des boulodromes couverts

II – 3 - COMPETENCES FACULTATIVES

II – 3 – 1 - EDUCATION ET FORMATION

En provenance de la Communauté de Communes du Clunisois :

Paiement, en lieu et place des communes membres des dépenses engagées par le SIVOS du collège de Cluny

Pour les enfants des écoles primaires et maternelles publiques des communes membres, ainsi que pour les enfants des écoles primaires privées sous contrat d'association de la commune siège (articles 7 et 7-3 du décret n°60.389 du 22/04/1960), prise en charge des dépenses suivantes :

- ➔ Organisation de l'activité « piscine » pendant le temps scolaire
- ➔ Organisation des transports scolaires et transport des repas étendu à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes à compter de 2014
- ➔ Gestion du RASED
- ➔ Initiation musicale
- ➔ Initiation à l'informatique et aux NTIC et acquisition de matériel

Animations culturelles et sportives dans le cadre scolaire : prise en charge des droits d'entrée et du transport

Soutien aux opérations culturelles et sportives dans le cadre scolaire dont la promotion est assurée à l'échelle de la communauté de communes

Soutien à toute démarche de circuits courts permettant l'amélioration des repas dans les cantines scolaires du territoire intercommunal.

En provenance de la Communauté de Communes de La Guiche :

Organisation d'un centre de loisirs, mise en place d'un relais assistante maternelle et des différents dispositifs visant à animer le temps périscolaire (contrat éducatif, contrat temps libre, etc...). La compétence de gestion de la garderie périscolaire est restituée à la commune de La Guiche à compter de 2014.

Soutien aux associations sportives à caractère social par la création d'emplois aidés.

Organisation et gestion des transports de personnes à la demande.

II – 3 – 2 - JEUNESSE

En provenance de la Communauté de Communes du Clunisois :

Etude, mise en œuvre, coordination et appui aux actions relevant des dispositifs éducatifs territoriaux tels que Projet Educatif Territorial, Contrat Temps Libre, Contrat Educatif Local, visant à aménager et à équilibrer le temps périscolaire et extrascolaire des enfants et des jeunes du territoire communautaire au moyen de tous les dispositifs contractuels adaptés et par la mise à disposition d'intervenants. Sont exclues la prise en charge et la gestion des restaurants scolaires et des garderies périscolaires.

Réhabilitation, aménagement et gestion du bâtiment du quai couvert

EQUIPEMENTS SPORTIFS

En provenance de la Communauté de Communes de La Guiche :

Etude, réalisation, entretien et gestion des équipements sportifs (à l'exception de ceux existants) : piscine et espace de proximité multi-sport.

RELAIS SERVICE PUBLIC

En provenance de la Communauté de Communes du Clunisois :

Création et gestion d'un relais de service public itinérant

SECURITE

En provenance de la Communauté de Communes du Clunisois :

Prise en charge de l'obligation imposée aux communes par l'article L 211-24 du code rural, de disposer d'une fourrière adaptée à leur besoins, apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation et des fourrières établies sur le territoire des communes de la communauté

Paieement de la contribution financière des communes membres au SDIS

Sapeurs pompiers : Actions de promotions du volontariat, aide au fonctionnement de l'école des JSP (jeunes sapeurs pompiers)

SOUVENIR FRANCAIS

En provenance de la Communauté de Communes du Clunisois :

Aide au souvenir Français pour la restauration et l'entretien des sépultures et carrés militaires

FORMATION ELUS

En provenance de la Communauté de Communes de La Guiche :

Prise en charge des actions de formation en faveur des élus.

Article 5 – Habilitation statutaire

La Communauté de communes pourra adhérer à un syndicat permettant l'élaboration du SCOT du mâconnais défini par le périmètre arrêté par le Préfet de Saône et Loire le 17/08/2010, sans que cette adhésion ne soit subordonnée à l'accord préalable des conseils municipaux des communes membres visé à l'article L 5214-27 du code général des collectivités territoriales.

TITRE III – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Article 6 – Administration

La Communauté de communes est administrée par un Conseil Communautaire composé de délégués titulaires et de délégués suppléants, chaque commune membre y est représentée selon les conditions définies à l'article 7.

Le Conseil communautaire approuve son règlement intérieur qui précisera les conditions de fonctionnement de différentes instances et les relations de travail avec les communes membres.

Article 7 – Représentativité des communes membres

Chaque commune est représentée par un ou des délégués(s) titulaire(s), par un ou des délégués(s) suppléant(s) selon les conditions ci-dessous :

- | | |
|--|--|
| - Communes > à 4500 habitants | 20 délégués titulaire |
| - Communes > à 800 habitants | 3 délégués titulaires |
| - Communes comprise entre 620 et 266 habitants | 2 délégués titulaires |
| - Communes <= 261 habitants | 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant |

A la création de la Communauté de Communes, la population prise en compte sera celle du recensement général de la population de 2013 puis après chaque renouvellement général des Conseil Municipaux, celle du dernier recensement connu.

Article 8 – Rôle des délégués suppléants

Les délégués suppléants siègent en cas d'absence du délégué titulaire, avec voix délibérative au sein du Conseil Communautaire.

Article 9

Pour les modifications des conditions initiales de fonctionnement, de durée de la Communauté de communes et sur l'extension de compétences, le Conseil Communautaire délibère à la majorité des $\frac{3}{4}$ des communes représentant 60 % de la population ou à la majorité de 60 % des communes représentant $\frac{3}{4}$ de la population.

TITRE IV – DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 10 – Fiscalité

La Communauté de communes disposera de sa fiscalité mixte.

Article 11

La Communauté de communes assumera toutes les dépenses relatives :

- aux compétences transférées par les communes
- les dépenses nécessaires à son fonctionnement
- pourra verser des subventions ou aides exceptionnelles, aux communes membres, ou à des structures intercommunales, pour la réalisation d'équipements présentant un intérêt intercommunal.

La Communauté de communes pourra, dans le cadre de ses compétences, préparer et exécuter tout contrat à souscrire avec l'Union européenne, l'Etat, la Région, le Département, d'autres structures intercommunales.

Article 12

Pour atteindre son équilibre budgétaire, la Communauté de communes disposera :

- du produit de sa fiscalité (fiscalité mixte)
- du produit des subventions et dotations versées par l'Etat ou par toutes collectivités publiques
- les revenus des biens, des dons et legs, les emprunts et toutes autres recettes légalement constituées.

LE TERRITOIRE au 1 1 2014



ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

LA GOUVERNANCE

La Communauté de Communes du Clunisois est administrée par :

Le Conseil communautaire, organe délibérant. Composé de 66 délégués titulaires et 25 délégués suppléants, ses principales fonctions sont le vote du compte administratif, le vote du budget, les prises de décisions pour tous les dossiers présentés au conseil communautaire. Les délégués communautaires qui composent le Conseil sont issus des conseils municipaux des communes membres et désignés par eux pour les représenter, à l'exception des délégués de Cluny élus lors du renouvellement des conseils municipaux de 2014. Les séances sont publiques.

Le Président, organe exécutif. Il exécute les décisions du Conseil et représente l'institution dans les actes de la vie civile, ordonne les dépenses et prescrit les recettes, est le responsable de l'administration et nomme le personnel, il préside le bureau. Le Président est élu parmi les délégués du Conseil communautaire.

Le circuit des prises de décisions :

Le bureau : le Conseil élit en son sein les membres du bureau. Celui-ci se compose du Président, et de 13 vice-présidents. Il se réunit au moins 1 à 2 fois par mois pour gérer les affaires courantes et examiner l'ordre du jour des réunions du conseil communautaire.

Les commissions : à vocation consultative, les treize commissions thématiques réunissent les délégués, désignés par le conseil communautaire, pour discuter et émettre un avis sur les projets présentés en fonction des secteurs d'activités. Les commissions peuvent être ouvertes à d'autres membres que les élus et en fonction de l'ordre du jour.

Préparation de conseil :

Périodicité des séances : le conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre.

Le Président peut réunir le Conseil Communautaire chaque fois qu'il le juge utile.

Il est tenu de le convoquer dans un délai maximum de trente jours, quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'Etat dans le Département, ou par le tiers au moins des membres du conseil communautaire en exercice.

Convocations : Toute convocation est faite par le Président. Elle contient, l'heure, la date, le lieu de réunion, l'ordre du jour et les dossiers soumis à décisions. La convocation est adressée par écrit à l'adresse indiquée par les conseillers communautaires (postale ou mail), et cela cinq jours francs au moins avant la date de réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir toutefois être inférieur à un jour franc.

En 2014

- 12 réunions de bureau
- 10 réunions de Conseil Communautaire
- 33 réunions de commissions
- 183 délibérations votées

Liste des délégués par communes après les élections municipales 2014 :

COMMUNES	Pop.	Nbre délégués	TITULAIRE	SUPPLEANT
BERGESSERIN	270	2	VALIAU Philippe, LEGRAND Edith	
BERZE LE CHATEL	59	2	DELSALLE Joëlle	AUGOYARD Daniel
BLANOT	160	2	FARENC Jean-François	GUIRLIN Florence
BRAY	123	2	DEHOUCK Dominique	POCHERON Sébastien
BUFFIERES	259	2	PROST Jean-Claude	DAMMAN Christiane
CHATEAU	273	2	NUGUES Maurice, MARTIN Antoinette	
CHERIZET	32	2	LAGROST Armand	DESBRIERES Dominique
CHEVAGNY SUR GUYE	77	2	MARBACH Marie-Odile	DECERLE Jérémy
CHIDDES	79	2	DESCHANEL Josette	ROUX Philippe
CHISSEY LES MACON	256	2	CHOPIN Sylvain	CARRETTE Françoise
CLUNY	4689	20	BONIAU Henri, PETIT SOARES Véronique, COMBROUZE Bruno, LAURIOT Agnès, RAFFIN Patrick, MATRAT Claire, LAURENT Jean-François, RAVAUX Mathilde, TAIEB Claude, POMMIER Liliane, ROULON Bernard, CHEVRIER Sylvie, GAUDINET Maurice, ROLLAND Colette, DELPEUCH Jean-Luc, LEMONON Elisabeth, GRILLET Claude, MARBACH Frédérique, GALLAND Paul, JANIN Edith	
CORTAMBERT	218	2	BARDIN Pierre-Jean	PONCET Guy
CURTIL sous BUFFIERES	78	2	DURUPT Bernard	BERRY Marie-Christine
DONZY LE NATIONAL	195	2	DELHOMME Denise	ENGEL Laurent
DONZY LE PERTUIS	153	2	GOBIN Patrice	SANGOY Laurent
FLAGY	185	2	ROY Armand	PINTO Maria
JALOGNY	334	2	TAUPENOT Patrick, GELIN Daniel	
LA GUICHE	609	2	MONAVON Jean, TRONCY Jean-Luc	
LA VINEUSE	294	2	BONNETAIN François, SABATHIER Dominique	
LOURNAND	328	2	MAURICE Jean-Pierre, GELIN Colette	
MASSILLY	369	2	DE JAVEL Alain, BONNETAIN Catherine	
MASSY	63	2	DESGEORGES Jean-Pierre	COLUNI Isabelle
MAZILLE	398	2	CHEVALIER Jean-Marc, SIMON Patrick	
PASSY	56	2	LUZY Joëlle	CARLOT Patrick
PRESSY SOUS DONDIN	97	2	GARITAINE Jean-Denis	LAUDET Véronique
SAILLY	76	2	THUEL Jean-Louis	VINCENT Jean-Paul
ST ANDRE LE DESERT	264	2	DECONFIN Charles	DEGEORGES Eric
STE CECILE	284	2	BORDET Philippe, MYARD Danièle	
ST MARCELIN DE CRAY	185	2	THIEBAUD Michel	LEBAUT Gérard
ST MARTIN DE SALENCEY	107	2	DURAND Marion	GERARD Marie-Thérèse
ST VINCENT DES PRES	117	2	FURNO Marc	BERNARD Joël
SALORNAY SUR GUYE	842	3	FONTERAY Jean-Luc, BURTEAU Gilles, BERTRAND Catherine	
SIGY LE CHATEL	87	2	TETE Charles	GAUTIER DE BELLEFOND Monique
SIVIGNON	166	2	LEBLANC Paul	PELLETIER Robert
TAIZE	185	2	BOUILLIN Georges	BELLOU François
VITRY LES CLUNY	69	2	EMORINE Paulette	DORIN BLANCHARD Eric
TOTAL	12 036	91		

Le **bureau** est composé de **13 vice-présidents** et de **2 conseillères déléguées** exerçant leurs missions dans les domaines de compétences ci-dessus. Il se réunit 1 à 2 fois par mois.

PRESIDENT Jean-Luc DELPEUCH

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème
Jean-Luc FONTERAY	Paulette EMORINE	François BONNETAIN	Marie-Odile MARBACH	Jean-Pierre MAURICE	Marion DURAND	Jean-Louis THUEL	Elisabeth LEMONON	Marc FURNO	Jean-Louis FARENC	Claude GRILLET	Charles DECONFIN	Georges BOUILLIN
Finances	Economie emploi	Agriculture Environnement Forêt	Affaires sociales Seniors	Tourisme Evènementiel	Enfance Jeunesse Péri-éducatif	Aménagement de l'espace Habitat Energie	Petite enfance	Transports Piscine	Ecole de musique et de danse Services à la population - RSP	Affaires générales Communication	Evolutions des compétences	Ordures ménagères

Frédérique MARBACH Conseillère Déléguée Social-Séniors

Denise DELHOMME Conseillère Déléguée Maison Enfance
--

Délibérations

DATE CC	N° délib	TITRE
20/12/2013	001-2014	MISE EN PLACE BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
07/01/2014	002-2014	DESIGNATION POUVOIR PRESIDENT
07/01/2014	003-2014	DESIGNATION POUVOIR VICE-PRESIDENTS
07/01/2014	004-2014	DESIGNATION DELEGUES SIRTOM
07/01/2014	005-2014	DESIGNATION DELEGUES OFFICE DE TOURISME DU CLUNISOIS
07/01/2014	006-2014	DESIGNATION DELEGUES PAYS ART ET HISTOIRE
07/01/2014	007-2014	DESIGNATION DELEGUES PAYS SUD BOURGOGNE
07/01/2014	008-2014	DESIGNATION DELEGUES PLAN LOCAL INSERTION POUR EMPLOI
07/01/2014	009-2014	DESIGNATION DELEGUES MISSION LOCALE DU MACONNAIS
07/01/2014	010-2014	DESIGNATION DELEGUES ASSOC ENFANCE JEUNESSE LA MARELLE
07/01/2014	011-2014	DESIGNATION DELEGUES ASSOC GERONTOLOGIQUE - CLIC
07/01/2014	012-2014	DESIGNATION DELEGUES ASSO HEBERGEMENT URGENCE - ETAP
07/01/2014	013-2014	DEMARCHE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE - TEPOS
07/01/2014	014-2014	COMMISSION LOCALE EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES CONSTITUTION ET DESIGNATION
07/01/2014	015-2014	DESIGNATION DES COMMISSIONS INTERNES DE LA CCCLUNISOIS
07/01/2014	016-2014	DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES
07/01/2014	017-2014	REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS LOCAUX POUR LA DUREE DU MANDAT
07/01/2014	018-2014	CREATIONS DES REGIES DE RECETTES ET D'AVANCES
07/01/2014	019-2014	TARIFS ANNEE 2014
07/01/2014	020-2014	ZONES D'ACTIVITES - CREATION DES BUDGETS ANNEXES
07/01/2014	021-2014	AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE - ADHESION ANNEE 2014
07/01/2014	022-2014	TOURISME - MISE EN ŒUVRE ET TARIFICATION 2014 TAXE DE SEJOUR
07/01/2014	023-2014	HABITAT - RENOUVELLEMENT PROTOCOLE HABITER MIEUX
07/01/2014	024-2014	CENTRE DE GESTION - ADHESION CONVENTION CADRE ET MISSIONS FACULTATIVES
07/01/2014	025-2014	SDIS - CONVENTION FINANCIERE POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION
07/01/2014	026-2014	CREATION DE L'ENSEMBLE DES POSTES
07/01/2014	027-2014	INSTITUTION DES REGIMES INDEMNITAIRES DES DIFFERENTS CADRES D'EMPLOIS
07/01/2014	028-2014	PROJET D'ORGANISATION DES SERVICES
07/01/2014	029-2014	CREATION DE POSTES : NATURA ET CHARTE FORESTIERE
07/01/2014	030-2014	TRANSPORT SCOLAIRE - CONVENTIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES
07/01/2014	031-2014	DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT (THD) – MANIFESTATION D'INTENTION
07/01/2014	032-2014	CONVENTIONS DE MISE EN ŒUVRE
07/01/2014	033-2014	CONVENTIONS DE MISE EN ŒUVRE

07/01/2014	034-2014	CONVENTIONS DE MISE EN ŒUVRE
07/01/2014	035-2014	SCOT DU MACONNAIS - DEMANDE DE CREATION DU PERIMETRE
18/02/2014	036-2014	CONDITIONS PATRIMONIALES ET FINANCIERES RETRAIT LE ROUSSET
18/02/2014	037-2014	MODIFICATION DES STATUTS
18/02/2014	038-2014	SDCI DEMANDE DE CORTEVAIX D'INTEGRATION A CC
18/02/2014	039-2014	CA 2013 CC DU CLUNISOIS - COMPTE DE GESTION 2013
18/02/2014	040-2014	CA 2013 CC DE LA GUICHE - COMPTE DE GESTION 2013
18/02/2014	041-2014	CA ZONE COMMUNAUTE "La Gare" 2013 - COMPTE DE GESTION 2013
18/02/2014	042-2014	CA ZONE COMMUNAUTE "Courbe 2" 2013 - COMPTE DE GESTION 2013
18/02/2014	043-2014	BP ZONE COMMUNAUTE "La Gare" 2014
18/02/2014	044-2014	BP ZONE COMMUNAUTE "Courbe 2" 2014
18/02/2014	045-2014	CREATION ET VOTE BP REDEVANCE INCITATIVE 2014
18/02/2014	046-2014	LIGNE DE TRESORERIE : 700 000 €
18/02/2014	047-2014	OFFICE TOURISME : CONVENTION OBJECTIFS SUBVENTION 2014
18/02/2014	048-2014	CCAS CLUNY - CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX ET PRESTATIONS
18/02/2014	049-2014	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION 4 ASSOCIATIONS
18/02/2014	050-2014	MODIFICATION TARIFS 2014
18/02/2014	051-2014	HALTE GARDERIE - REGLEMENT INTERIEUR - MISE EN PLACE PRELVT
18/02/2014	052-2014	PROJET PETITE ENFANCE - MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS
18/02/2014	053-2014	MAISON ENFANCE ET JEUNESSE - AVENANT MARCHES DE TRAVAUX
18/02/2014	054-2014	HABITAT - CONVENTION CAUE
18/02/2014	055-2014	CREATION POSTES SAISONNIERS CLSH LA GUICHE - PISCINE
18/02/2014	056-2014	FRAIS DE DEPLACEMENTS - PRISE EN CHARGE STATIONNEMENT
18/02/2014	057-2014	PROTOCOLE ARTT
18/02/2014	058-2014	ADHESION CONTRAT CDG CNP ASSURANCE AU 1er JANVIER 2014
18/02/2014	059-2014	PROTECTION SOCIALE DES AGENTS
18/02/2014	060-2014	CNAS
18/02/2014	061-2014	AFFILIATION POLE EMPLOI
18/02/2014	062-2014	INSTITUTION DU TEMPS PARTIEL ET MODALITES D'EXERCICE
18/02/2014	063-2014	REGIME INDEMNITAIRE COMPLEMENT
18/02/2014	064-2014	TOURISME - TAXE DE SEJOUR, modification à la tarification 2014
18/02/2014	065-2014	DUREEE DES AMORTISSEMENTS
18/03/2014	066-2014	DELEGATION POUVOIR PRESIDENT COMPLEMENT
18/03/2014	067-2014	CLECT - APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR
18/03/2014	068-2014	CLECT - ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2014
18/03/2014	069-2014	TARIFS ANNEE 2014
18/03/2014	070-2014	DEVOLUTION ASSOCIATION

18/03/2014	071-2014	CREATION REGIE AVANCE SPECIALE TUNISIE
18/03/2014	072-2014	PLIE - TRANSFERT DEMANDE SUBVENTION FSE
18/03/2014	073-2014	SIRTOM - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT
18/03/2014	074-2014	ASSURANCE DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS
15/04/2014	075-2014	MISE EN PLACE BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
15/04/2014	076-2014	DELEGATION POUVOIR PRESIDENT
15/04/2014	077-2014	DESIGNATION POUVOIR VICE-PRESIDENTS
15/04/2014	078-2014	DESIGNATION DELEGUES SIVOS COLLEGE
15/04/2014	079-2014	DESIGNATION DELEGUES OFFICE DE TOURISME DU CLUNISOIS
15/04/2014	080-2014	DESIGNATION DELEGUES PAYS ART ET HISTOIRE
15/04/2014	081-2014	DESIGNATION DELEGUES PAYS SUD BOURGOGNE
15/04/2014	082-2014	DESIGNATION DELEGUES PLAN LOCAL INSERTION POUR EMPLOI
15/04/2014	083-2014	DESIGNATION DELEGUES MISSION LOCALE DU MACONNAIS
15/04/2014	084-2014	DESIGNATION DELEGUES ASSOC ENFANCE JEUNESSE LA MARELLE
15/04/2014	085-2014	DESIGNATION DELEGUES ASSOC GERONTOLOGIQUE - CLIC
15/04/2014	086-2014	DESIGNATION DELEGUES ASSO HEBERGEMENT URGENCE - ETAP
15/04/2014	087-2014	DEMARCHE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE - TEPOS
15/04/2014	088-2014	DESIGNATION COMMISSION FINANCES
15/04/2014	089-2014	DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES
15/04/2014	090-2014	DESIGNATION CONSEIL DE SURVEILLANCE HOPITAL LA GUICHE
15/04/2014	091-2014	DESIGNATION CONSEIL DE SURVEILLANCE HOPITAL CLUNY
15/04/2014	092-2014	REGIME INDEMNITAIRE ELUS POUR LA DUREE DU MANDAT
15/04/2014	093-2014	INDEMNITE DE CONSEIL AUX RECEVEURS MUNICIPAUX
25/04/2014	094-2014	AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL
25/04/2014	095-2014	BUDGET PRIMITIF 2014 - FONCTIONNEMENT
25/04/2014	096-2014	BUDGET PRIMITIF 2014 - INVESTISSEMENT
25/04/2014	097-2014	SUBVENTIONS 2014 - ASSOCIATIONS
25/04/2014	098-2014	TAUX COMMUNAUTAIRES 2014
25/04/2014	099-2014	TAUX ORDURES MENAGERES
25/04/2014	100-2014	REDEVANCE ORDURES MENAGERES
25/04/2014	101-2014	DESIGNATION DELEGUES SIRTOM
25/04/2014	102-2014	DESIGNATION COMMISSIONS INTERNES COM COM
25/04/2014	103-2014	DELEGATION POUVOIRS VICE-PRESIDENTS - MODIF DELIB N°077-2014
25/04/2014	104-2014	COMMUNES INVITANT LE CONSEIL POUR PROCHAINES REUNIONS
02/06/2014	105-2014	CONSEIL ETABLISSEMENT
02/06/2014	106-2014	COMITE RIVIERE GROSNE - DESIGNATION DELEGUES
02/06/2014	107-2014	ASSOC COMMUNES FORESTIERES - DESIGNATION DELEGUES

02/06/2014	108-2014	DESIGNATION COMMISSION INTERNES COM COM - COMPLEMENT
02/06/2014	109-2014	TARIFS RENTREE 2014-2015
02/06/2014	110-2014	MISE A DISPOSITION VEHICULES - TARIF
02/06/2014	111-2014	HALTE GARDERIE - REGIE D AVANCE
02/06/2014	112-2014	LOCATION MAISON DE LA COM COM - TARIF
02/06/2014	113-2014	FPIC - REPARTITION 2014
02/06/2014	114-2014	ACQUISITION INSTRUMENTS - DEMANDE DE SUBVENTION REGION
02/06/2014	115-2014	DEMANDE SUBVENTION CLUNY POUR REFECTION PLANCHER DANSE
02/06/2014	116-2014	SALORNAY SUR GUYE - ACQUISITION FONCIER
02/06/2014	117-2014	MODIFICATION STATUTS EPIC
02/06/2014	118-2014	EPIC - DESIGNATION MEMBRES CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
02/06/2014	119-2014	CONVENTION FINANCIERE AVEC LE CONSEIL GENERAL
02/06/2014	120-2014	DEMANDE DE DELEGATION DE COMPETENCE ET FINANCEMENT
02/06/2014	121-2014	DESIGNATION DES TRANSPORTEURS PERIODE TRANSITOIRE
02/06/2014	122-2014	MISSION
02/06/2014	123-2014	REDEVANCE INCITATIVE OM - REGLEMENT INTERIEUR ET TARIF
02/06/2014	124-2014	CREATION POSTE EDUCATEUR APS 1ER CLASSE
02/06/2014	125-2014	REGIME INDEMNITAIRE - MODIFICATIF
02/06/2014	126-2014	RECRUTEMENTS SAISONNIERS ACTIVITES ENFANCE JEUNESSE
02/06/2014	127-2014	VETERINAIRES POUR TOUS - CONVENTION 2014
02/06/2014	128-2014	MISE EN PLACE D'UN GUICHET UNIQUE D'INFORMATION HABITAT
07/07/2014	129-2014	CONVENTION CONSEIL GENERAL - TRANSPORT PRIMAIRE 2014-2016
07/07/2014	130-2014	REGLEMENT INTERIEUR
07/07/2014	131-2014	LANCEMENT CONSULTATION TRANSPORT LA GUICHE ET PASSY
07/07/2014	132-2014	CIID - DESIGNATION MEMBRES
07/07/2014	133-2014	MAISON SERVICES TARIFICATION MAD SERVICES TELETRAVAIL
07/07/2014	134-2014	SOUTIEN MOTION AMF - BAISSSES DOTATIONS DES EPCI
07/07/2014	135-2014	TERRITOIRE CENTRE 71 - DESIGNATION DELEGUES ET PARTICIPATION
07/07/2014	136-2014	DEPLOIEMENT TRES HAUT DEBIT - PRISE COMPETENCE AMENAGEMENT NUMERIQUE
07/07/2014	137-2014	ACQUISITION KITS FRANCHISSEMENT POUR ENTREPRENEURS
07/07/2014	138-2014	CONVENTION LA MARELLE - AVENANT SUITE FUSION EPCI -MAD PER
07/07/2014	139-2014	CREATION POSTE AGENT ENTRETIEN TNC
07/07/2014	140-2014	CREATION POSTE ANIMATEUR PERIEDUCATIF A TNC, PASSAGE TC ANIMATEUR
07/07/2014	141-2014	CREATION DEUX POSTES ENSEIGNEMENT DANSE TNC
07/07/2014	142-2014	CNAS - DESIGNATION DELEGUES ELU ET AGENT

07/07/2014	143-2014	ZA COURBE SALORNAY - LANCEMENT CONSULTATION TRAVAUX
07/07/2014	144-2014	MAISON ENFANCE - AVENANT LOT MENUISERIE, ATTRIBUTION LOT SERRURERIE, ATTRIB. MARCHE VRD SKATE PARK
07/07/2014	145-2014	CONSEIL COMMUNAUTAIRE - DEMAT ENVOI CONVOC RAPPORT PV
07/07/2014	146-2014	LETTRE COMMUNAUTAIRE
07/07/2014	147-2014	COMMUNES INVITANT LE CONSEIL DE COMMUNAUTE POUR PROCHAINES REUNIONS
22/09/2014	148-2014	CLECT - MODIFICATION REGLEMENT
22/09/2014	149-2014	CLECT - DESIGNATION DES REPRESENTANTS
22/09/2014	150-2014	TFPB - EXONERATION EN FAVEUR DES ENTREPRISES NOUVELLES POUR LES ETAB QU ELLES ONT CREEES OU REPRIS A UNE ENT. EN DIFFICULTE
22/09/2014	150a-2014	CFE - EXONERATION EN FAVEUR DES ENTREPRISES NOUVELLES POUR LES ETABLISSEMENTS QU ELLES ONT CREEES OU REPRIS A UNE ENT. EN DIFFICULTE
22/09/2014	150b-2014	CFE - EXONERATION EN FAVEUR DES ENTREPRISES SPECT. VIVANTS
22/09/2014	150c-2014	CFE - EXONERATION EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE SPECT. CINEMATOGRAPHIQUES
22/09/2014	150d-2014	CFE - EXONERATION EN FAVEUR DES MEDECINS, AUXILIAIRES MEDICAUX ET VETERINAIRES
22/09/2014	150e-2014	CFE - EXONERATION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT REGIONAL
22/09/2014	151-2014	CHOIX ENTREPRISE ET PRIX DE VENTE DE TERRAINS
22/09/2014	152-2014	TEOM - INSTAURATION REGIME TERRITORIALISE CHIDDES
22/09/2014	153-2014	CLIC - REPRESENTATION ET SUBVENTION 2014 - MODIFICATIF
22/09/2014	154-2014	CONVENTION CG 71 ET CHOIX TRANSPORTEUR
22/09/2014	155-2014	COMITE RIVIERE GROSNE - REPRESENTATION - MODIFICATIF
22/09/2014	156-2014	ADCOFOR - PROPOSITION DE PRESTATION
22/09/2014	157-2014	CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF A TPS NON COMPLET
22/09/2014	158-2014	REGLEMENT INTERIEUR CONSEIL DE COMMUNAUTE CLUNISOIS
22/09/2014	159-2014	STATUTS - MODIFICATION
22/09/2014	160-2014	DEFINITION DES ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE
22/09/2014	161-2014	SDCI - POSITION SUR INTEGRATION COMMUNE BONNAY
27/10/2014	162-2014	ATTRIBUTIONS COMPENSATIONS PROVISOIRES 2014
27/10/2014	163-2014	MUTUALISATION - LANCEMENT DEMARCHE ET DESIGNATION CHARGE DE MISSION
27/10/2014	164-2014	CPI - PARTICIPATION 2014
27/10/2014	165-2014	STAGES - TARIFS
27/10/2014	166-2014	TEPOS - APPEL A PROJET CROISSANCE VERTE
27/10/2014	167-2014	LOGEMENT SOCIAL - PROGRAMMATION 2015
27/10/2014	168-2014	TRANSPORT REPAS DES PRIMAIRES - CONDITIONS DE REMBOUR.
27/10/2014	169-2014	CONVENTION - TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE
27/10/2014	170-2014	MODIFICATION DE DESIGNATION POUR DIFFERENTES STRUCTURES OU COMMISSIONS INTERNES
09/12/2014	171-2014	DECISION MODIFICATIVE - BP PRINCIPAL ET BP ZONE GARE
09/12/2014	172-2014	RENOUVELLEMENT LIGNE DE PREFINANCEMENT

09/12/2014	173-2014	TAXE DE SEJOUR - TARIFICATION 2015
09/12/2014	174-2014	CONVENTION MISSION LOCALE MACONNAIS 2014
09/12/2014	175-2014	CONVENTION AGIRE CUCM 2014
09/12/2014	176-2014	SUBVENTION PLIE - MODIFICATIF
09/12/2014	177-2014	CONVENTION CAF
09/12/2014	178-2014	NATURA 2000 - DEMANDE DE SUBVENTION ANIMATION 2015
09/12/2014	179-2014	NATURA 2000 - CREATION POSTE ANIMATEUR
09/12/2014	180-2014	CHARTRE FORESTIERE - DEMANDE DE SUBVENTION ANIMATION 2015
09/12/2014	181-2014	DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB DES AINES DE BUFFIERES
09/12/2014	182-2014	CREATION POSTE AGENT ENTRETIEN
09/12/2014	183-2014	SCOT - SYNDICAT MIXTE ET PROJET DE STATUTS

LES SERVICES

La fusion des CC du Clunisois et de la Guiche a imposé la mise en place d'une nouvelle organisation des services au 1^{er} janvier 2014 avec transfert de l'ensemble des agents au sein de la nouvelle collectivité.

Ainsi, sous l'autorité territoriale du président, la directrice générale des services a été chargée de coordonner 3 entités :

Le pôle vie sociale et des familles

Sous la responsabilité du directeur adjoint, chargé également des projets de développement.

Il comprend les activités suivantes :

- Ecole de Musique et de Danse 1 directeur, 1 assistante, 15 enseignants
- Ludothèque 1 responsable, 1 animatrice
- Enfance Jeunesse Club jeunes 2 animateurs (+ 2 à recruter)
- Cyber espace 1 animateur
- Petite Enfance Relais Assistante Maternelle 1 responsable, 1 animatrice
- Halte-Garderie 1 directrice, 3 agents
- Relais de services publics 1 coordonnateur
- Transports

Le pôle développement et animation du territoire

Sous la responsabilité de la directrice générale des services.

Il comprend les activités suivantes :

- Aménagement et habitat
- Economie
- Emploi-Insertion 2 conseillères, 1 agent administratif

- Natura 2000 1 chargé de mission
- Charte forestière 1 chargé de mission à recruter

Le service administration et comptabilité

Sous la responsabilité de l'agent chargé du secrétariat général avant création du poste de DGS

Il comprend les activités suivantes :

- Administration générale
 - Instances communautaires
 - Exécution budgétaire
- } 1 responsable

Au 31 12 2014, la collectivité compte **48 agents soit 33.44 ETP.**

Voir en annexe l'organigramme des services au 1 1 2014

LES MOYENS FINANCIERS

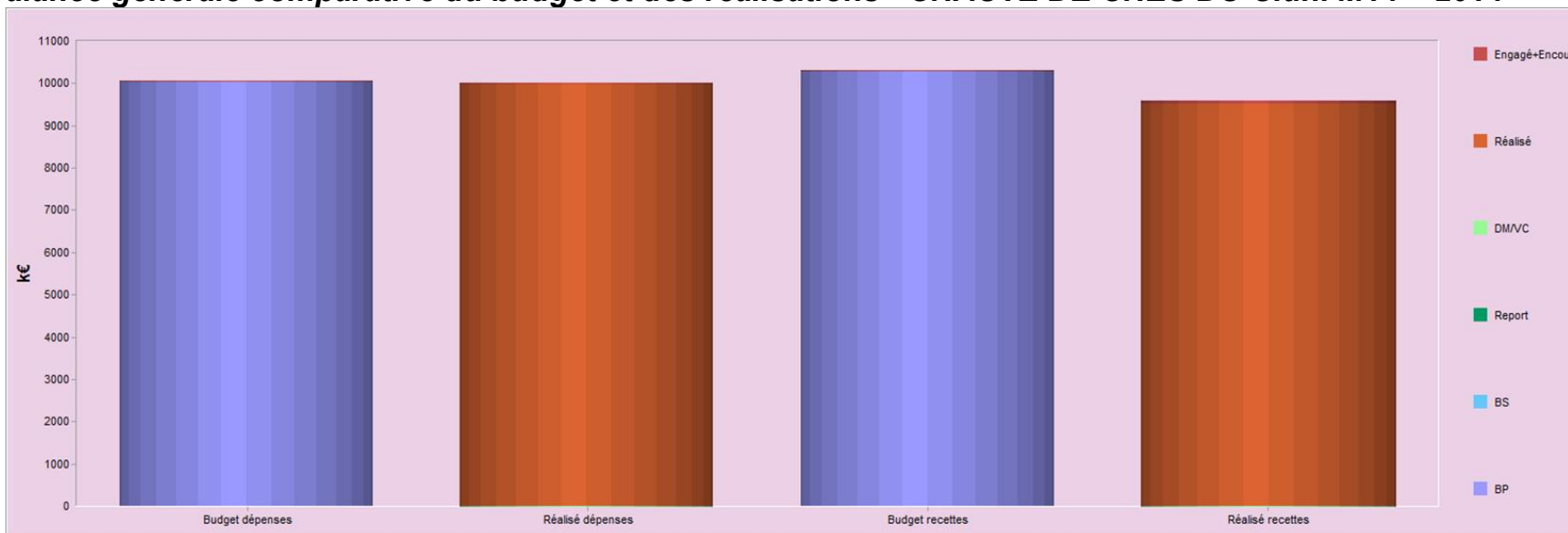
L'adoption du budget et du compte administratif 2014

Le budget primitif 2014 a été adopté par le conseil communautaire en séance du 25 avril 2014 à Cluny, et les budgets des zones communautaires de « La courbe » et de « La Gare » ainsi que le budget annexe « redevance incitative OM » ont été adoptés par le conseil communautaire en séance du 18 février 2014 à Cluny.

Le compte administratif 2013 du budget principal et des zones communautaires pour l'ex Communauté de Communes du Clunisois a été approuvé par le conseil communautaire en date du 18 février 2014 à Cluny ainsi que le compte administratif 2013 de l'ex Communauté de Communes de la Guiche. Le compte administratif est établi à la clôture de l'exercice budgétaire. Il compare les prévisions inscrites au budget aux réalisations effectives en dépenses et recettes.

Présentation de l'exécution budgétaire 2014

Balance générale comparative du budget et des réalisations - CNAUTE DE CNES DU Clun. M14 – 2014



Balance générale - dépenses									
DEPENSES	BP	BS	R.A.R 2013	DM/VC	Total Budget	Réal.	% Réal.	Eng.+Encours	% Réal.+Eng.+Encours
Total du fonctionnement	7 198 174,00	0,00	0,00	10 000,00	7 208 174,00	7 865 052,98	109,11%	0,00	109,11%
Total de l'investissement	2 848 034,00	0,00	0,00	0,00	2 848 034,00	2 150 142,15	75,50%	0,00	75,50%
Total des dépenses	10 046 208,00	0,00	0,00	10 000,00	10 056 208,00	10 015 195,13	99,59%	0,00	99,59%

Balance générale - recettes									
RECETTES	BP	BS	R.A.R 2013	DM/VC	Total Budget	Réal.	% Réal.	Eng.+Encours	% Réal.+Eng.+Encours
Total du fonctionnement	7 198 174,00	0,00	0,00	10 000,00	7 208 174,00	7 796 634,72	108,16%	88 425,54	109,39%
Total de l'investissement	3 100 800,00	0,00	0,00	0,00	3 100 800,00	1 714 374,93	55,29%	0,00	55,29%
Total des recettes	10 298 974,00	0,00	0,00	10 000,00	10 308 974,00	9 511 009,65	92,26%	88 425,54	93,12%

BUDGET de FONCTIONNEMENT – données CA 2014 par chapitres

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		
<i>Chap</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	993 359,58
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 298 711,12
014	Atténuations de produits	2 265 750,04
65	Autres charges de gestion courante	2 421 854,48
66	Charges financières	46 870,01
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	838 507,75
	TOTAL DEPENSES	7 865 052,98

<i>Recettes de fonctionnement</i>		
<i>Chap</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
013	Atténuations de charges	23 991,07
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	249 793,88
73	Impôts et taxes	4 808 139,93
74	Dotations, subventions et participations	1 782 846,06
75	Autres produits de gestion courante	26 732,52
77	Produits exceptionnels	388 415,18
002	Excédent de fonctionnement reporté	103 859,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	412 856,75
	TOTAL RECETTES	7 796 634,72

BUDGET d'INVESTISSEMENT – données CA 2014 par chapitres

<i>Dépenses d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	36 162,46
21	Immobilisations corporelles	81 728,81
23	Immobilisations en cours	1 594 183,94
001	Déficit d'investissement reporté	25 210,19
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	412 856,75
	TOTAL DEPENSES	2 150 142,15

<i>Recettes d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	238 865,00
13	Subventions d'investissement reçues	637 002,18
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	838 507,75
	TOTAL RECETTES	1 714 374,93

La mise en place d'une comptabilité analytique permet de donner une idée précise des différents niveaux d'implication financière de la collectivité dans les différents domaines d'intervention. Voir annexe CA 2014 budget fonctionnement en fin de rapport.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 EX CC CLUNISOIS approuvé en séance du 18 février 2014

	Résultats clôture 2013	Excédent reporté	Résultats CA 2013
Fonctionnement	- 235 009.42 €	263 000.11 €	27 990.69 €
Investissement	- 522 630.76 €	507 543.81 €	- 15 086.95 €
TOTAL	- 757 640.18 €	770 543.92 €	12 903.74 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 EX CC LA GUICHE approuvé en séance du 18 février 2014

	Résultats clôture 2013	Excédent reporté	Résultats CA 2013
Fonctionnement	- 27 055.84 €	128 134.67 €	101 078.83 €
Investissement	- 22 338.56 €	12 215.32 €	- 10 123.24 €
TOTAL	- 49 394.40 €	140 349.99 €	90 955.59 €

COMPTE ADMINISTRATIF ZONE DE COMMUNAUTE EX CC CLUNISOIS « La Courbe » 2013 approuvé en séance du 18 février 2014

	Résultats clôture 2013	Résultat reporté	Résultats CA 2013
Fonctionnement	0.28 €	0 €	0.28 €
Investissement	- 862.86 €	0 €	- 862.86 €
TOTAL	- 862.86 €	0 €	- 862.58 €

COMPTE ADMINISTRATIF ZONE DE COMMUNAUTE EX CC CLUNISOIS « La Gare à CLUNY » 2013 approuvé en séance du 18 février 2014

	Résultats clôture 2013	Résultat reporté	Résultats CA 2013
Fonctionnement			
Investissement	- 1 348.74 €	- 65 664.23 €	- 67 012.97 €
TOTAL	- 1 348.74 €	- 65 664.23 €	- 67 012.97 €

TAXES COMMUNAUTAIRES 2014

	Taux
Taxe d'habitation	11,86%
Foncier bâti	3,57%
Foncier non bâti	11,85%
C.F.E.	23,32%

TAUX DE LA T.E.O.M. 2014

Taux : 11.80 %
Produit : 1 200 416 €

BUDGET ANNEXE REDEVANCE INCITATIVE ORDURES MENAGERES 2014

La Communauté de Communes du Clunisois dispose de la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers exercée selon des modes de gestion et de financements différenciés à savoir :

- CC Clunisois, CC La Guiche assujetties au régime de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – TEOM. La collecte est assurée par le SIRTOM.
- Commune de Chiddes assujettie à la Redevance Ordures Ménagères – REOM. La collecte est assurée par le SIRTOM.
- 5 Communes entrantes de la CC Grosne-Guye (Chissey-les Mâcon, Taizé, Sigy-le Châtel, Saily, Passy) assujetties au régime de la Redevance Ordures Ménagères – REOM incitative. L'ensemble des prestations de collecte, transfert, transport, tri et traitement pour les différents flux de déchets est assuré par des marchés de prestations.

Afin d'assurer la gestion de l'harmonisation des dispositifs existants, la position du Préfet en date du 9 décembre 2013 prévoit :

- La coexistence à titre transitoire sur le territoire de la CC du Clunisois d'un régime de redevance incitative et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- La signature d'avenants aux différents marchés de prestations des 5 communes issues de la CC Grosne Guye entre le

SIRTOM de la Vallée de la Grosne, la CC Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent et la société VEOLIA jusqu'au terme du contrat actuel soit le 31/12/2016.

REDEVANCE ORDURES MENAGERES 2014

La redevance spéciale est payée par toute entreprise ou administration localisée dans le périmètre de la collectivité et dont les déchets sont éliminés dans le cadre du service public. La redevance spéciale permet d'éviter de faire payer l'élimination des déchets de ces établissements par les ménages.

Les établissements concernés sont : l'hôpital de Cluny, le lycée, l'Ensam, le collège de Cluny, la maison de retraite de Mazille, la Maison Familiale Rurale de Mazille ainsi que la maison de retraite de Salornay sur Guye. Ce qui représente une recette de 33 600 €.

SUBVENTIONS aux associations

Afin d'assurer son soutien aux associations porteuses de projets sur le territoire en lien avec ses compétences, la Communauté accorde des subventions en fonction des demandes présentées et du plan de financement des actions concernées.

En 2014, la communauté a ainsi accordée les subventions suivantes :

Associations	Montant	Domaine de compétence
Office de tourisme du Clunisois	233 000 €	Tourisme Culture
Office de tourisme Evénementiel	36 925 €	Tourisme Culture
FRGS Barouf	10 500 €	Tourisme Culture
ALECC	1 300 €	Administration
CAUE	1 200 €	Aménagement
ADIL	2 260 €	Logement
FSL - CONSEIL GENERAL	4 440 €	Logement
Terroirs de Saône et Loire	6 000 €	Scolaire
FRGS Enfentillage	4 000 €	Enfance Jeunesse
Loisirs en campagne	4 400 €	Enfance Jeunesse
Amicale intercommunale Charly	6 000 €	Enfance Jeunesse

La Marelle	22 000 €	Enfance Jeunesse
Eclaireurs de France	1 000 €	Enfance Jeunesse
Théâtre le Petit Chêne	1 400 €	Enfance Jeunesse
PLIE - point mobilité	3 500 €	Social
PLIE	13 197 €	Social
Mission Locale	13 951 €	Social
ETAP	2 500 €	Social
Le Pont (Ressourcerie)	6 000 €	Social
CLIC (Assoc Gérontologique)	36 178 €	Social
Jazz Campus	8 000 €	Ecole de Musique et de Danse
Grandes Heures de Cluny	6 000 €	Ecole de Musique et de Danse
D'aujourd'hui à Demain	2 500 €	Ecole de Musique et de Danse
Pépète Lumière	3 000 €	Ecole de Musique et de Danse
Souvenir Français	300 €	Sécurité
Jeunes Sapeurs Pompiers	3 500 €	Sécurité
Centres Premières Interventions	4 800 €	Sécurité

RECETTES DOTATIONS 2014

Dotation globale de fonctionnement	552 392 €
Dotation de compensation	313 293 €
TASCOM	97 618 €
DCRTP	158 556 €
IFER	72 670 €
FPIC	85 297 €
Part EPCI	141 538 €
Part par communes	

BILANS DES ACTIONS MENEES EN 2014

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Transport à la demande

Adhésion au Pays d'art et d'histoire

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Tourisme

L'office de Tourisme, basé à Cluny, assure la promotion touristique de l'ensemble du territoire communautaire.

Il est été passé d'un statut associatif à la création d'un EPIC au 1^{er} janvier 2013. L'EPIC est constitué d'un conseil de développement étendu à des associations ou à des experts ainsi que d'un comité de direction. Au niveau du fonctionnement, le comité se réunirait 4 fois par an. Les membres du conseil de développement siègent au comité de direction.

La Communauté a instauré une taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2013. Par délibération du 7 01 2014 il a été décidé d'élargir le périmètre d'instauration de la taxe de séjour à la totalité des communes du territoire avec une période de perception du 1^{er} avril au 31 octobre.

L'objectif de la taxe de séjour prélevée auprès des touristes est de récolter des fonds pour des actions touristiques comme par exemple:

- mettre en place des circuits de visites dans le clunisois (à thème....),
- améliorer la signalétique,
- créer de nouvelles éditions....

Le Conseil de Communauté du Clunisois a instauré les tarifs suivants pour 2014 :

Catégories d'hébergement	Pour information Taxe séjour 2013 CC clunisois	PROPOSITION Taxe séjour 2014
Classement Hôtel de Tourisme et établissements équivalents		
Non Classé	0.30	0.20
1 étoile *	0.50	0.65
2 étoiles **	0.60	0.75

3 étoiles ***	0.70	0.90
4 étoiles ****	1.10	1.20
Luxe	1.10	1.50
Classement meublé de Tourisme – Gîtes ruraux – Gîtes de séjour (hors centrale de réservation et Centrale de réservation)		
Non Classé	0.30	0.30
1 étoile *	0.50	0.50
2 étoiles **	0.60	0.60
3 étoiles ***	0.70	0.70
4 étoiles ****	1.10	1.10
Classement Camping ou caravaning		
3 étoiles ***	0.40	0.40
2 étoiles	0.20	0.20
Classement Chambres d'hôtes (pas de classement préfectoral)		
Non Classé	0.40	0.30
1 épi *	0.65	0.50
2 épis **	0.75	0.60
3 épis ***	0.90	0.70
4 épis ****	1.20	1.10

La recette de la taxe de séjour de **45 511 €** pour l'année 2014 a été intégralement reversée à l'EPIC Office de tourisme.

Zones d'activités

Zone de la courbe (Salornay sur Guye) :

L'achèvement de commercialisation par trois ventes en 2012 à des artisans locaux a permis d'envisager en 2013, l'extension de la Zone d'activités sur des terrains appartenant à la Commune de Salornay sur Guye. Après acquisition du foncier à la commune de Salornay sur Guye, les travaux de viabilisation ont été réalisés en 2014. Le montage de l'opération et le suivi du chantier ont été assurés par G2A de Mâcon.

La commercialisation des terrains à 9€/m² pourra débuter au 1^{er} semestre 2015.

Zone de la gare (Cluny) :

Les terrains viabilisés sont commercialisés à 25€ /m² en lots divisibles.

COMPETENCES OPTIONNELLES :

POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Programme « Habiter mieux », précarité énergétique

La précarité énergétique concerne environ 3,4 millions de ménages français. Souvent très modestes, ils consacrent plus de 10 % de leurs ressources à payer leur facture d'énergie ou éprouvent de réelles difficultés à se chauffer. 62% sont propriétaires de leur logement et 90% résident dans des maisons individuelles, majoritairement construites avant la mise en place dès 1975 des premières normes thermiques de construction. En Saône-et-Loire, 26 500 ménages sont concernés.

Grâce à un programme national du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement durable dénommé « **Habiter Mieux** », les propriétaires en situation de précarité énergétique, bénéficient :

- d'une **assistance** sociale, technique et financière,
- d'**aides renforcées** pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique de leur logement (isolation, changement de chaudière, etc.). Les subventions peuvent s'échelonner de 50 % à plus de 80 % de la dépense avec la possibilité d'obtenir des prêts sans intérêt.

Dans le cadre d'un protocole avec l'ANAH, la Communauté de communes du Clunisois s'engage à mobiliser des moyens humains et financiers et à coordonner ses actions avec l'ensemble acteurs locaux et des partenaires du contrat local d'engagement, pour répondre aux objectifs suivants :

- identifier et accompagner les ménages les plus modestes de l'intercommunalité à réaliser les travaux prioritaires leur permettant d'obtenir une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement, leur ouvrant droit notamment, à l'aide de l'Anah et à l'aide de solidarité écologique de l'Etat,
- accélérer l'amélioration thermique du parc de logements privés de l'intercommunalité et contribuer ainsi aux efforts nationaux de réduction des consommations énergétiques.

Avec la signature de ce protocole, la collectivité s'engage à attribuer une subvention complémentaire à celle des autres financeurs pour réduire le reste à charge des ménages. Concernant le territoire, un objectif de 33 dossiers est calculé au vu du potentiel du territoire : 571 familles sont estimées en situation de précarité énergétique. Le protocole, signé en juin 2012 a fait l'objet d'un avenant jusqu'en 2015. Il prévoit l'accompagnement des porteurs de projets à hauteur de 500 € par dossier, en complément des autres aides financières de l'ANAH et du Département. Pour 2014, **6 propriétaires** ont perçus une aide de la collectivité.

ETUDE OPAH

Une étude préalable à une OPAH a été lancée en 2012 avec le cabinet Habitat et Développement afin de définir les besoins en matière de réhabilitation du parc privé ancien. En fonction des résultats de l'étude, une opération de réhabilitation pourra être lancée sur au moins trois années. Compte tenu de l'évolution du périmètre de la CC, il conviendra d'élargir cette étude préalable à l'ensemble du territoire.

ACTION SOCIALE

Halte garderie

La halte garderie est située à la Résidence Benetin à Cluny. La capacité d'accueil maximum est de 14 enfants de 10 semaines à 6 ans (en pratique pas de fréquentation après 4 ans).

Le volume horaire d'ouverture de la halte garderie est de 33.5h par semaine : 2 ½ journée en continu et 3 ½ journées en après-midi ainsi que des ateliers d'éveil le jeudi matin.

Les locaux sont également utilisés par le RAM et le LAEP (lieu accueil parent-enfant).

En 2013 une étude de réhabilitation a été conduite sur site ; elle a du être abandonnée dans le courant de l'année 2014, la Ville de Cluny ne souhaitant plus céder l'immobilier nécessaire au projet. Aussi une nouvelle étude a été lancée sur le site du quai de la gare, propriété de la communauté.

En 2014, 98 familles ont fréquenté la halte-garderie soit **117 enfants originaires de 16 communes du territoire et 4 hors territoire**

Le taux d'occupation est de 70% (13068h sur une capacité de 18669h /an).

33 enfants avaient moins de un au cours de l'année 2014, ce qui impose un fort taux d'encadrement par le personnel. Plus d'une trentaine d'enfants sont partis à l'école à la rentrée 2014.

Le Relais Assistants Maternels

L'activité est répartie sur deux sites à Cluny et La Guiche avec des activités itinérantes

97 assistants maternels agréés dont 80 assistants en exercice et 73 assistants sont en lien avec le service.

328 contacts avec des familles dont :

- 78 parents recherchant un assistant maternel
- 250 parents pour renseignements administratifs

Animations régulières :

A Cluny : 8,93 AM/séance et 18,13 enfants/séance ; 26 assistantes maternelles inscrites ; origine : Cluny, Lournand et Jalogny.

A Salornay-sur-Guye : 7,54 AM/séance et 12,88 enfants/séance ; 9 assistantes maternelles inscrites ; origine : Salornay, St Vincent des Prés.

A Massy : 2,7 AM/séance et 5 enfants/séance ; 4 assistantes maternelles inscrites ; origine : Massy, St Vincent des Prés, St André le Désert, La Guiche.

A Pouilloux : 4 AM/séance et 9 enfants/séance ; 4 assistantes maternelles inscrites ; 1 parent ; origine : Pouilloux et La Guiche

Animations à thème :

Eveil musical avec Patricia Meunier (musicienne professionnelle) : 4 séances à Cluny et 4 séances à Salornay sur Guye

Eveil moteur : 15 séances à Cluny et 1 séances à Salornay.

Les actions :

Bourses aux vêtements et matériel de puériculture : 2 à La Guiche

Téléthon à Cluny (7 assistantes maternelles)

Confection cadeau de Noël des enfants à Salornay (7 assistantes maternelles) et à Cluny (11 assistantes maternelles)

Fête de Noël (en partenariat HG) : spectacle musical + apéritif dînatoire ; 90 personnes environ.

Analyse de la pratique (7 assistantes maternelles)

La ludothèque

Basé à Cluny (résidence Bénétin, la ludothèque poursuit les objectifs suivants :

- offrir un espace valorisant le jeu comme outil de plaisir et de communication entre enfants et adultes
- permettre au public de disposer à moindre coût de jeux et de jouets adaptés aux enfants à partir de la naissance ainsi qu'aux adolescents et aux adultes
- proposer un lieu d'échanges et de rencontres aux adultes et aux enfants.

Elle accueille le public sur 5 plages horaires par semaine

En 2014, 60 adhérents dont

26 familles de la Communauté de Communes
13 assistantes maternelles de la Com com
16 collectivités
5 familles hors com com

pour 588 jeux loués

Animations :

17 animations différentes dans les 3 écoles de Cluny (jardin d'éveil de l'école du Sacré Coeur, TPS/PS et CP/CE1 de l'école Marie Curie et CP de l'école Douze-Mitterrand) et la bibliothèque de Mazille (3 classes du RPI).

5 après-midi jeux sur Cluny avec 36,8 personnes en moyenne par animation.

3 après-midi jeux sur la com com (2 à La Guiche, 1 à Salornay) avec 12 personnes en moyenne par animation.

Le nombre d'adhérents en 2014 a augmenté mais pas la location de jeux. Il semble que les adhérents soient davantage en recherche d'un lieu d'échange et de jeux sur site à l'extérieur de leur habitation, sans doute pour rompre un certain isolement.

Le nombre d'animations collectives a légèrement augmenté puisque deux animations ont été proposées dans des communes extérieures à Cluny (à La Guiche et à Salornay) d'où développement du partenariat avec les communes.

Les points faibles sont toujours les mêmes : manque d'espace dans les locaux pour un accueil de qualité et absence d'espace pour accueillir les groupes ou organiser des manifestations dans la ludothèque. Atteinte des limites de l'espace de stockage des jeux. Le projet au quai de la gare comprend une composante liée à la ludothèque pour développer son action auprès du public jeune.

Le projet multi accueil, RAM , ludothèque

Le projet initial initié à la Résidence Bénétin ayant dû être abandonné, une nouvelle étude doit être lancée sur le site du quai de la Gare intégrant les équipements du multi accueil (20 places), un RAM et la ludothèque.

Il s'agira d'une construction neuve.

Ecole Intercommunale de Musique et de Danse du Clunisois

La structure associative créée en 1989 a fait l'objet d'un transfert à la Communauté en 2012.

L'Ecole, « Etablissement d'Enseignement Artistique Ressources du bassin de vie de Cluny » dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques, a pour but de développer l'enseignement de la musique et de la danse, de contribuer à l'activité artistique et culturelle dans le Clunisois en lien avec toutes les personnes et les organismes pouvant permettre l'accomplissement de son action (partenaires culturels réguliers : le tissu associatif du Clunisois, le service culturel de la Ville de Cluny, la Scène Nationale de Mâcon et Chalon, la compagnie de danse « Le Grand Jeté », les écoles d'enseignement artistique voisines du Clunisois, ...).

Les activités suivantes sont développées :

Milieu scolaire sur le temps scolaire

Dans le cadre d'un conventionnement avec l'Education Nationale, l'école est intervenue dans 35 classes des cycles 1, 2 et 3 bénéficiant cette année 2014/2015 de l'intervention musicale chaque semaine par des intervenants spécialisés. Au total, 29h20 hebdomadaires dispensées par deux enseignants spécialisés

Des projets dans le domaine de la danse sont menés en partenariat avec la compagnie de danse « Le Grand Jeté » implantée à Cluny, le Conseil Général de Saône et Loire et la Ville de Cluny.

Milieu scolaire sur le temps péri-éducatif – mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

Depuis l'année 2013/2014, les heures qui étaient consacrées au cycle 1 jusqu'en 2012/2013 ont fait l'objet d'un redéploiement sur le territoire communautaire pour des interventions en périéducatif. Au total, 7h10 hebdomadaires et 9 communes concernées cette année.

Note : depuis l'année 2014/2015, les écoles des communes qui ont choisi l'intervention musique en temps scolaire pour les classes du cycle 1 ne peuvent pas bénéficier d'une mise à disposition gratuite d'agents communautaires sur les activités péri-éducatives.

Interventions musicales en milieu scolaire sur le temps scolaire

Commune	Groupe scolaire	Classes	Effectif	Durée hebdomadaire	Intervenant
Bergesserin	RPI Bergesserin - Mazille - Saite Cécile	cycle 2 et 3	15	45 minutes	Cécile BERGER
Buffières	RPI Buffières - Sivignon	cycle 2	non communiqué	45 minutes	Cécile BERGER
Cluny	Danielle Gouze Mitterrand et Peuplier	cycle 2	non communiqué	30 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Danielle Gouze Mitterrand et Peuplier	cycle 1	non communiqué	30 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Danielle Gouze Mitterrand et Peuplier	cycle 3	non communiqué	45 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Danielle Gouze Mitterrand et Peuplier	cycle 2	non communiqué	45 minutes	Eric MATHIEU

Cluny	Danielle Gouze Mitterrand et Peuplier	cycle 2	non communiqué	45 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Danielle Gouze Mitterrand et Peuplier	cycle 3	non communiqué	45 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Danielle Gouze Mitterrand et Peuplier	cycle 2	non communiqué	45 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Marie Curie et Tilleuls	cycle 3	non communiqué	45 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Marie Curie et Tilleuls	CLISS	non communiqué	30 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Marie Curie et Tilleuls	cycle 3	non communiqué	45 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Marie Curie et Tilleuls	cycle 3	non communiqué	45 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Marie Curie et Tilleuls	cycle 1	non communiqué	30 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Marie Curie et Tilleuls	cycle 2	non communiqué	45 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Marie Curie et Tilleuls	cycle 2	non communiqué	45 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Marie Curie et Tilleuls	cycle 1	non communiqué	30 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Marie Curie et Tilleuls	cycle 2	non communiqué	30 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Sacré Cœur	cycle 2	non communiqué	35 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Sacré Cœur	cycle 2 et 3	non communiqué	30 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Sacré Cœur	cycle 3	non communiqué	35 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Sacré Cœur	cycle 2 et 3	non communiqué	35 minutes	Eric MATHIEU
Cluny	Sacré Cœur	cycle 2	non communiqué	30 minutes	Eric MATHIEU
Lournand	Ecole Massilly Lournand	cycle 1		21 30 minutes	Cécile BERGER
Massilly	Ecole Massilly Lournand	cycle 2		17 45 minutes	Cécile BERGER
Massilly	Ecole Massilly Lournand	cycle 3		19 45 minutes	Cécile BERGER
Massilly	Ecole Massilly Lournand	cycle 2 et 3		21 45 minutes	Cécile BERGER
Mazille	RPI Bergesserin - Mazille - Saite Cécile	cycle 3		17 45 minutes	Cécile BERGER
La Vineuse	RPI La Vineuse Saint André le Désert	cycle 3		20 45 minutes	Cécile BERGER
La Vineuse	RPI La Vineuse Saint André le Désert	cycle 2 et 3	non communiqué	45 minutes	Cécile BERGER
Saint André le Désert	RPI La Vineuse Saint André le Désert	cycle 2 et 3		21 45 minutes	Cécile BERGER
Salornay	Ecole de Salornay	cycle 2		21 45 minutes	Cécile BERGER
Salornay	Ecole de Salornay	cycle 2 et 3		26 45 minutes	Cécile BERGER
Salornay	Ecole de Salornay	cycle 3		26 45 minutes	Cécile BERGER
Sivignon	RPI Buffières - Sivignon	cycle 3		20 45 minutes	Cécile BERGER

Interventions musicales sur les activités péri-éducatives

Commune	Groupe scolaire	Classes	Durée hebdomadaire	Période	Intervenant
Bergesserin	RPI Bergesserin - Mazille - Saite Cécile	cycle 1, 2 et 3	1h30	2 ^{ème} trimestre	Cécile BERGER
Buffières	RPI Buffières - Sivignon	cycle 1, 2 et 3	1h30	1 ^{er} trimestre	Cécile BERGER
Buffières	RPI Buffières - Sivignon	cycle 1, 2 et 3	1h30	3 ^{ème} trimestre	Cécile BERGER
Cluny	Danielle Gouze Mitterrand et Peuplier				
	Marie Curie et Tilleuls				
	Sacré Cœur				
Lournand	Ecole Massilly Lournand				
Massilly	Ecole Massilly Lournand				
Massilly	Ecole Massilly Lournand				
Massilly	Ecole Massilly Lournand				
Mazille	RPI Bergesserin - Mazille - Saite Cécile	cycle 1, 2 et 3	1h30	3 ^{ème} trimestre	Cécile BERGER
La Vineuse	RPI La Vineuse Saint André le Désert	cycle 1, 2 et 3	1h30	1 ^{er} trimestre	Eric MATHIEU
Saint André le Désert	RPI La Vineuse Saint André le Désert	cycle 1, 2 et 3	1h30	3 ^{ème} trimestre	Eric MATHIEU
Salornay	Ecole de Salornay	cycle 2	1h30	1 ^{er} trimestre	Eric MATHIEU
Salornay	Ecole de Salornay	cycle 1	1h30	1 ^{er} trimestre	Eric MATHIEU
Salornay	Ecole de Salornay	cycle 2 et 3	1h30	2 ^{ème} trimestre	Eric MATHIEU
Sivignon	RPI Buffières - Sivignon	cycle 1, 2 et 3	1h00	2 ^{ème} trimestre	Eric MATHIEU

Les cours de musique et de danse sur adhésions aux activités

L'école assure des cours :

- collectifs de musique (chorale, formation musicale, écoute, musique de chambre, ateliers)
- individuels de musique : violon, violoncelle, accordéon, piano, trompette, saxo, percussions, flute, clarinette
- collectifs de danse

Années	Elèves musique	Elèves danse	TOTAL
2011 – 2012	251	148	399
2012 – 2013	221	139	360
2013 - 2014	200	161	361
2014 - 2015	180	150	330

On constate une baisse d'effectif qui peut s'expliquer par l'effet crise économique, l'effet tendance « zapping », l'effet réforme des rythmes scolaires (5 jours de classe au lieu de 4).

Sur les 330 élèves, 90% sont originaires du territoire communautaire dont 110 des communes rurales et 186 de Cluny

Harmonie municipale de Cluny

Par voie de convention l'école intervient auprès de l'harmonie municipale de Cluny : intervention d'un enseignant pour conduite de l'orchestre et prise en charge par la commune d'une part du montant des inscriptions des membres de l'harmonie à l'école de musique.

Présence culturelle sur le territoire

Pour l'année 2013-2014, 57 événements (animations, concerts...) mis en œuvre par l'école dont :

- 24 dans les villages du Clunisois
- 28 à Cluny
- 5 hors Clunisois

ENVIRONNEMENT

NATURA 2000 :

Animation des contrats agricoles

Les mesures agricoles : MAEt (Mesures Agro-Environnementales territorialisées) sont des outils qui fonctionnent avec la Politique Agricole Commune (PAC). Les exploitants qui s'engagent dans le dispositif, mentionnent dans leur déclaration PAC les mesures Natura 2000. Les déclarations doivent être déposées le 15 mai de chaque année. Les contrats sont d'une durée de 5 ans

Pour la campagne 2014, tout le site Natura 2000 était éligible. Le choix pour animer le territoire s'est porté sur la réalisation de journées de formations pour les exploitants agricoles.

60 exploitants ont ainsi été formés lors de 5 journées.

50 diagnostics ont été réalisés à l'issue de ces formations;

11 exploitations ont pu faire l'objet de diagnostics en fin de campagne;

61 exploitations ont donc été diagnostiquées;

49 exploitations ont déposé un dossier.

Ainsi, le budget engagé dans le dispositif Natura 2000 pour les mesures agricoles en 2014 est de 121 000€.

La principale mesure engagée est celle concernant le maintien et l'entretien des zones de reproduction du Sonneur à ventre jaune dans les prairies pâturées (BO_CLUN_HE1). 714 ha ont été engagés dans 41 exploitations réparties sur tout le territoire avec une absence d'engagement notée dans la vallée du Valousin.

Animation des contrats Natura 2000 à destination des forestiers, des propriétaires et des communes

En 2014, aucun contrat forestier ou contrat « ni-ni » (ni agricole ni forestier) n'a été signé. La nouvelle programmation des crédits Européens FEADER (Fond Européen Agricole pour le développement rural) n'étant pas disponible. Elle le sera au cours de l'année 2015.

2 projets de contrats forestiers initiés fin 2013 ont été préparés et seront déposés dès la validation du programme. L'un concerne l'aménagement d'un passage busé au niveau d'un gué et l'autre concerne le marquage d'arbres sénescents.

Charte Natura 2000

Aucune charte n'a été signée en 2014. En effet cet outil doit attendre l'arrêté ministériel de désignation du site et l'arrêté préfectoral de désignation des parcelles éligibles pour être fonctionnel.

4 propriétaires forestiers sont en attentes pour signer dès que possible.

Suivis écologiques

Ecrevisse à pattes blanches

5 nouveaux ruisseaux ont été prospectés pour les suivis de l'Écrevisse à pattes blanches.

1 seul héberge une population d'Écrevisses

Chauves-souris

2 nouvelles colonies de Petit Rhinolophe ont été découvertes.

Sonneur à ventre jaune :

Recensement et caractérisation des nouvelles stations de l'espèce.

Communication et Animation

5 animations grand public :

- Jalogny le 11/04/14 sur les amphibiens : 50 personnes;
- Suin le 23/05/14 sur la faune nocturne : 6 personnes;
- Blanot le 24/05/14 sur les pelouses calcaires : 32 personnes;
- Trambly le 24/05/14 sur la faune nocturne : 6 personnes;
- Brancion le 06/09/14 sur les chauves-souris : 47 personnes

5 animations pour les scolaires ont été réalisées.

- La Vineuse – Périscolaire : 2 animations les 06 et 13 juin 2014 = 18 enfants;

Thème : les papillons des pelouses calcaires.

- Cluny – club jeunes : 2 animations 11 juillet et le 27 octobre 2014 = 14 enfants;

Thème : journée éco-citoyenne et chantier nature.

- Cluny – Centre de loisirs : 1 animation le 21 octobre 2014 = 24 enfants de 8 à 11 ans;

Thème : découverte de la forêt à travers les 5 sens.

Suivi et mise à jour du site internet dédié : <http://grosne-clunisois.n2000.fr/>

Evaluation des incidences

La directive Habitats Faune Flore précise que tout plan ou projet susceptible d'affecter les espèces ou habitats du site Natura 2000 de manière significative doit faire l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences. Ainsi, 3 textes réglementaires listent les actions soumises à évaluation des incidences.

La structure animatrice assure un appui technique auprès des porteurs de projets lorsqu'ils sont soumis à évaluation des incidences.

En 2014, 72 dossiers ont été traités dans des domaines variés (manifestations sportives, loi sur l'eau, plan d'épandage, document d'urbanisme). Le temps d'animation consacré à l'évaluation des incidences est aussi fortement augmenté.

Les principaux dossiers concernent

- le retournement de prairies (16 dossiers pour 38ha),
- l'arrachage de haies (27 dossiers pour 3 400 mètres),
- les plans d'aménagement forestier (4 dossiers)
- les travaux soumis à la loi sur l'eau (6 dossiers).

Suivi des politiques publiques

4 grands outils territoriaux ou politiques publiques sont suivis dans le cadre de Natura 2000. Les objectifs de cette mission sont d'intégrer les enjeux de Natura 2000 dans les outils de gestion ou veiller à la prise en compte de la réglementation spécifique dans ces outils.

Les 4 principales sont :

- contrat de rivière (bassin de la Grosne et bassin des rivières du Mâconnais);
- charte forestière de territoire du Clunisois;
- plan paysage du pays d'art et d'histoire;
- réflexion portée par la chambre d'agriculture sur la valorisation du bois bocager.

Suivi administratif et veille réglementaire

Réalisation du budget de fonctionnement de Natura 2000. Natura 2000 est financé à 100% via le FEADER. 1 demande pour 2014 et 2 demandes pour 2015 ont été réalisées.

A la fin de chaque année, une demande de paiement est faite.

Charte forestière

La charte forestière, lancée fin 2013, s'adresse à tous les propriétaires forestiers privés ou publics mais également aux différents acteurs de la filière forêt-bois (entrepreneurs, gestionnaires, associations, élus...).

L'animateur recruté par la communauté conduit les actions préconisées par la charte, à savoir l'amélioration et la dynamisation de la gestion forestière, l'amélioration de l'exploitabilité des forêts, la valorisation du bois (bois énergie – bois construction) et l'amélioration et préservation du rôle environnemental et social de la forêt.

Pour cette première année d'animation une partie importante de l'activité a été consacrée à l'animation et au suivi de la charte, il s'agit de temps de rencontre avec les partenaires, d'intégration des différents réseaux, de communication sur l'outil, de mise à jour de données (fusion des intercommunalités le 1er janvier 2014)...

Action : Sensibiliser les propriétaires

La formation des élus concernant la gestion des forêts communales a été une priorité.

Une journée d'information et deux formations ont eu lieu :

- Journée de la forêt communale à La Vineuse sur le thème : nouveaux élus - gestion d'un cas de tempête.
- Journée formation à Lournand sur le thème de l'affouage.
- Journée de démonstration de débardage alternatif.

Nombre de participants : 120 personnes

Action : Dynamisation de la gestion – nouveaux modes de gestion

Le travail se porte sur le développement de deux modes de gestion qui concerne plus particulièrement les peuplements de douglas à savoir : la conversion en futaie irrégulière des peuplements résineux et la régénération naturelle des peuplements résineux.

Pour déployer ces modes de gestions un dispositif financier intitulé « contrat forêt du Morvan » est en place et financé par le Conseil Régional, mais ce dispositif était mobilisable uniquement sur le périmètre de la charte forestière du Morvan.

Nous avons donc travaillé pour transposer ce dispositif financier aux propriétaires forestiers du Clunisois. Le contrat forêt est effectif sur la Communauté de Communes du Clunisois depuis le 16 mars 2015.

Action : Franchissement temporaire des cours d'eau

Le Clunisois comporte un réseau hydrographique important. Le franchissement d'un cours d'eau lors d'un chantier d'exploitation est très réglementé, c'est une contrainte importante pour la mobilisation des bois (délai de déclaration, pénalité...). C'est pourquoi, la Communauté de Communes a investi dans 3 kits permettant le franchissement des cours d'eau. Ces kits sont mis à disposition gratuitement pour les entreprises forestières.

Action : Mise en place de schémas de desserte

La mise en place de schémas de desserte localisés sur des massifs forestiers à enjeux a été préconisée sur le territoire de la charte forestière. Les schémas de desserte sont réalisés en interne par l'animateur de la charte forestière du Clunisois. Un schéma de desserte forestière consiste à réaliser un état des lieux de l'accessibilité d'un massif forestier (caractérisation, cartographie et description des voies d'accès) de manière à proposer des projets d'infrastructures et d'équipements cohérents dans un but d'amélioration et de valorisation des bois et forêt.

Le premier massif forestier ciblé par la commission concerne 9 communes pour une surface forestière de 1 350 ha (communes de Saint-Marcelin-de-Cray, Sigy-le Châtel, Passy, Saily, Chérizet, Saint-Martin-de-Salencey, Saint-André-le-Désert, Salornay-sur-Guye, Chevagny-sur-Guye).

La phase d'inventaire du schéma a été amorcée sur ce massif, des projets de desserte ont été dégagés et seront prochainement proposés aux communes.

Action : Mise en place d'une filière bois énergie locale

Plusieurs visites de filière bois énergie ont été réalisées avec notamment la visite de la filière bois-plaquette à Saint Seine l'Abbaye.

Un travail en collaboration avec la chambre d'agriculture est également mené concernant la valorisation des haies en bois énergie et un projet de séchage artificiel de bois énergie.

Action : Prise en compte du paysage

Le paysage est un enjeu important pour les élus du territoire, l'action concernant le paysage a été repositionnée en priorité 1.

Un plan paysage est en cours de constitution sur le territoire du Pays d'Arts et d'Histoire (Cluny-Tournus). Nous avons participé aux différents groupes de travail et avons préconisé plusieurs actions pour la prise en compte du paysage dans la gestion forestière (par exemple, le broyage des rémanents d'exploitation, la gestion en irrégulier des peuplements,...).

CONSTRUCTION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN D'EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Boulodrome couvert :

La Communauté de Communes est propriétaire du Boulodrome situé rue des Griottons à Cluny depuis le 1^{er} janvier 2011.

L'équipement est mis à disposition depuis cette date auprès de trois associations sportives par convention. A compter de 2014, une quatrième association a signé une convention d'occupation.

En accord avec les occupants, l'équipement peut être loué par la Communauté de communes à d'autres utilisateurs.

La piscine de la Guiche

La piscine comprend un bassin couvert de 25X 8m.

Les activités suivantes sont assurées :

- La familiarisation, l'initiation, l'apprentissage et le perfectionnement des 4 nages
- L'enseignement de la natation aux scolaires (11 écoles de la CC du Clunisois et 18 Hors communauté)
- l'animation d'activités aquatiques comme l'aquagym, l'aquasculpt, l'aquaboxe, L'aquaphobie, le basket aquatique, les bébés nageurs

En 2014 la période d'ouverture s'est étalée du 19 mars au 15 novembre pour **21 136 entrées** réparties ainsi :

- Ecoles	5 945	1991 entrées élèves CCC	3 954 entrées élèves hors CCC
- Public	8 396		
- Activités	4 880		
- CLSH	524		
- Cours	983		
- Associations	408		

La fréquentation est en hausse de 4% par rapport à 2013.

COMPETENCES FACULTATIVES :

EDUCATION ET FORMATION

Transports scolaires

Il existe 15 circuits de transports scolaires à compter du 01/01/2014 lors de la fusion extension Communauté de communes du clunisois et communauté de communes de la Guiche. Des marchés sont en cours jusqu'au 31/08/2016. Dans le cadre de cette extension, des conventions ont été signées avec la Communauté de Communes Grosne Mont Saint Vincent, ainsi que la commune de la Guiche. Le coût pour l'année 2013/2014 s'élève à 371 075 € pour 331 élèves transportés. Le Conseil Général de Saône et Loire prend en charge 45 % de la dépense soit 161 443 € en 2014.

La Communauté de Communes a pris en charge également les transports des élèves liés aux activités piscine, musique et transport de repas des cantines scolaires menées sur le territoire pour 12 087 €.

NOMS DES CIRCUITS	NOMBRE ENFANTS INSCRITS
ST ANDRE - LA VINEUSE C1	42
ST ANDRE - LA VINEUSE C2	40
CORTAMBERT	14
DONZY - BLANOT	8
DONZY - BLANOT BIS	11
LOURNAND - MASSILLY	55
CHATEAU - JALOGNY	17
BERGESSERIN - MAZILLE - STE CECILE	54
BUFFIERES - SIVIGNON	46
CHEVAGNY - ST MARTIN - LA GUICHE	10
PASSY - LA GUICHE	6
SIGY - SALORNAY	8
ST MARCELIN DE CRAY	7
BERZE LE CHATEL	9
SAILLY	4
TOTAL	331

Cantine en mouvement

La communauté soutient l'association Terroirs de Saône et Loire pour favoriser la réalisation de repas en circuits courts dans les cantines du territoire.

JEUNESSE

Maison de l'enfance

Les travaux de la Maison de l'Enfance ont été achevés en octobre 2014. Le bâtiment du quai couvert a fait l'objet d'une réhabilitation permettant l'accueil des activités enfance jeunesse de la communauté (Club Jeunes), du centre de loisirs de la Marelle. Une salle polyvalente permet aussi l'accueil de réunion

*Le cout d'opération final est de **1 612 297 € TTC financé à hauteur de 1 113 475 € de subventions de l'Etat, la Région, la CAF, l'Europe (Feader) soit 69 % d'aides sur le montant TTC.***

Service ENFANCE JEUNESSE

Le service coordonne :

- les activités périscolaires de la Communauté de Communes ,
- l'animation auprès des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans : centre de loisirs en régie à la Guiche, club jeunes à Cluny, espace jeunes à la guiche
- le suivi du collectif d'aide à la parentalité,
- l'animation des clubs au collège,
- les ateliers sportifs et culturels à La Guiche.

Dans le cadre de ses activités, le service travaille avec de nombreux partenaires tels que : l'Inspection Académique, la DDCS, la CAF, le CG, le CCAS, les associations de loisirs du territoire, les Foyers Ruraux etc.

Parmi les réalisations marquantes de 2014, citons l'inauguration du Quai de la Gare en novembre qui accueille l'association du Centre de Loisirs La Marelle, le Club jeunes de la Communauté de Communes et l'organisation de réunions.

Chiffres clés :

173 enfants différents de 3 à 11 ans accueillis au Centre de Loisirs de La Guiche.

155 jeunes différents de 11 à 17 ans accueillis au Club Jeunes.

12 947 heures de présence d'enfants et de jeunes.

Activités périscolaires proposées dans les 11 écoles du territoire par 7 animateurs.

Zoom réalisation : Fin avril, un voyage solidarité avec 14 jeunes a eu lieu en Tunisie. Ce fut l'occasion pour ces ados de découvrir une autre culture et de participer activement à la réalisation d'actions, en amont, pour financer leur voyage et sur place, à travers des animations solidaires.

Le Cyber espace

123 adhérents dont 110 de la communauté et 13 hors territoire

Parmi eux 57 adultes, 37 enfants, 5 demandeurs emploi

Le Cyber Espace du Clunisois est un EPN (espace public numérique) offrant depuis 2001 :

- un accès à l'outil informatique et à internet pour tous les publics (au siège depuis juin 2014)
- des clubs informatiques dans certaines communes

RELAIS DE SERVICE PUBLIC

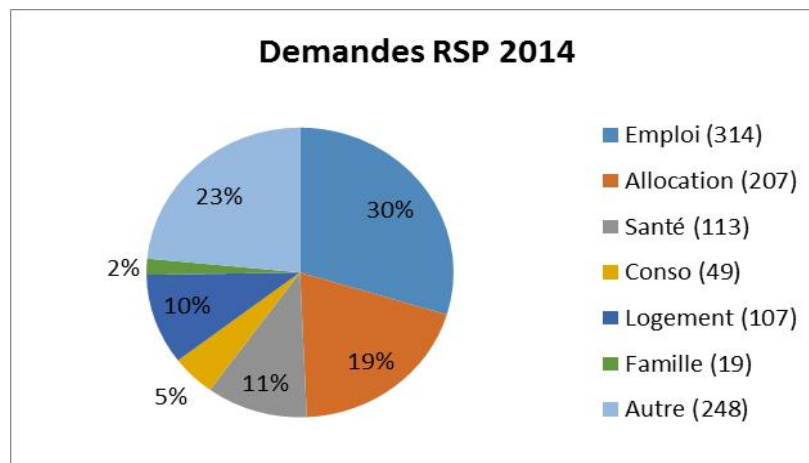
Le Relais Services Publics est un dispositif de proximité né en 2005, suite à la « conférence nationale sur les services publics en milieu rural ». Il s'agissait alors de répondre au retrait croissant des services dans nos campagnes (suppression d'antennes ou de permanences), dans un contexte où par ailleurs les classes populaires y emménagent de plus en plus.

Le Relais Services Publics est un service mutualisé, porté généralement par une intercommunalité, une commune ou une association, destiné à **accueillir** le public, **l'informer**, **l'accompagner** dans ses démarches et à **l'orienter** vers les services compétents. Un certain nombre de **conventions** sont alors signées avec des **partenaires** qui s'engagent alors à fournir au médiateur les outils nécessaires à ses missions. Le RSP Clunisois est quant à lui conventionné avec **Pôle emploi**, **La Caisse d'allocations familiales (CAF)**, **la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)**, **la Mutualité Sociale Agricole (MSA)**, **l'ADIL**, **UFC Que choisir ?** et **l'association Vie et Liberté (planning familial)**.

La croissance de la fréquentation et des sollicitations du RSP observée en 2013 s'est poursuivie en 2014. En effet **249 personnes** ont bénéficié des services du RSP, contre 218 en 2013. Ces personnes se sont rendues 860 fois dans le service, pour y traiter **1078 demandes**, contre 837 demandes en 2013, réparties sur 611 entretiens.

Cette hausse se justifie probablement par le regroupement de différents services de l'intercommunalité (service emploi, cyber espace, mobilité...) au sein d'une même maison des services, mais aussi par le renforcement de l'équipe de médiation, avec l'arrivée d'une nouvelle médiatrice sur le Relais à hauteur d'une journée par semaine.

Les demandes du public :



Origines du public

Une petite moitié du public est originaire de la ville centre, ce qui est normal compte tenu de la démographie de Cluny et du fait que le service y soit plus présent. On notera néanmoins que le RSP maintient son équilibre entre le rural et l'urbain puisque 45% du public est issu des campagnes.

Les 31 personnes extérieures à notre communauté habitent principalement sur les anciennes Communautés de Communes de Matour et sa Région, Mâconnais-Charollais, ou Grosne-et-Guye.

Coordination : du Relais à la Maison de Services au public

Avec le développement des compétences de la Communauté de Communes, de nombreux services ont été créés ou transférés à l'intercommunalité : le Service emploi, regroupant la Mission locale et l'ERFE (Espace Recherche Formation Emploi), le Cyber Espace, le Relais Services Publics, le transport à la demande, le point mobilité avaient jusqu'à l'été 2014 leurs activités propres exercées dans leurs propres locaux dans différents endroits de la Commune centre. Cet éclatement géographique avait bien sûr ses limites tant en termes d'harmonisation et de coopération entre les services, que de lisibilité pour les habitants et les entreprises.

Au mois de Juin 2014, l'ensemble de ces services a pu investir la nouvelle « Maison de la Communauté de Communes », avec un accueil commun et la présence de nombreuses permanences (Chambre de Commerce et d'industrie, PLIE, Groupement d'employeurs RESSOURCES, ADIL, CAUE...), les modalités d'offre de services se sont trouvées littéralement changées.

Pour répondre au mieux aux objectifs d'accessibilité et d'attractivité que nous souhaitons atteindre, la prochaine étape de ce projet consistera à réorganiser cet ensemble de service pour le faire gagner en efficience et en efficacité.

MAISON DES SERVICES

La maison de services au public est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation à destination des usagers de la Communauté de Communes. Elle regroupera différents services publics et privés liés à des acteurs institutionnels, associatifs et économiques dans le domaine de l'emploi, de l'insertion, de la formation, de l'économie, de l'accompagnement administratif et du service à la personne.

L'objectif majeur de cet outil est de développer une action de proximité.

Conçue pour faciliter les démarches des habitants-usagers, elle offrira un lieu unique visant :

- à simplifier les démarches des usagers,
- à faciliter l'accès de tous aux services publics,
- à mieux appréhender les besoins des habitants,
- à faciliter la transversalité, le partenariat entre les acteurs locaux.

D'importants travaux de réhabilitation ont été réalisés. **Le cout d'opération est de 1 154 094 € avec 33% de subventions (381 137 €)**

L'ouverture au public a permis un regroupement très pertinent des activités en lien avec le public et une meilleure identification de la collectivité. Les services administratifs, RSP, Emploi, cyber, enfance jeunesse, environnement ont emménagés **depuis juin 2014.**

Projet d'organigramme hiérarchique de la communauté de communes du Clunisois
Graphique 2

